

Projet pédagogique Périscolaire

- Ecole maternelle La Jaloustre -



TABLE DES MATIÈRES

| Mot des élus | р3 |
|--|---|
| Préambule | p 4-5 |
| I-Projet éducatif de la ville Les différents temps dans la vie des enfants Mise en place d'un comité de pilotage et de suivi du PEDT 2019 Description de l'école La Jaloustre | р 6-8 р 9-12 р 13 |
| II- Déclinaison des moyens Les locaux Matériel et équipement Ressources humaines Charte de l'animateur Budget Gestion administrative | p 14 p 14 p 14 p 15-16 p 16 p 16 |
| III- Priorités pour 2020 Objectifs Autres acteurs éducatifs Sécurité | р 17-18 р 18 р 18 |
| IV- Organisation détaillée Journée type en détail | p 19-20 |
| V- Temps d'activités périscolaire et autres projets | p 21 |
| VI - Articulation avec l'école | p 22 |
| VII - Evaluation | p 22 |
| VIII - Annexe Exemple d'un programme | p 22-23 |

Tous les enfants et tous les jeunes méritent de trouver dans notre Ville des chances égales pour se préparer à réussir leur vie d'adultes et de citoyens.



Être aux côtés des enfants et des jeunes Ussellois, dans une visée l'éducation et de services quotidiens portés à leur meilleur niveau, c'est pour nous une responsabilité politique de premier plan et une dimension passionnante de notre action.

Tous les enfants et tous les jeunes méritent de trouver dans notre Ville des chances égales pour se préparer à réussir leur vie d'adultes et de citoyens. Cette volonté prend appui sur des valeurs fondamentales que nous croyons communes à l'ensemble de la communauté éducative usselloise : la solidarité, le respect de soi et des autres, le respect de la différence, la mixité sociale et l'engagement au service du bien commun et la réussite.

Nous sommes pleinement conscients que la qualité de l'action éducative sur notre territoire ne dépend qu'en partie de notre intervention ou de notre volontarisme. Les premiers acteurs de l'éducation sont évidemment les parents et l'ensemble des éducateurs de proximité (enseignants, professionnels de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, animateurs bénévoles...) et, bien sûr, les enfants et les jeunes eux-mêmes.

C'est très largement en soutenant leur action que nous pouvons parvenir à faire d'Ussel une ville qui éduque.

Christophe ARFEUILLERE

Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze Maire d'Ussel

Sandra DELIBIT

Adjoint en charge des Affaires Scolaires et de la Jeunesse

Marilou PADILLA-RATELADE

Conseiller Départemental de la Corrèze Adjoint en charge des Affaires Sociales, des Aînés et de la Solidarité

PRÉAMBULE

Le Projet Educatif Local (PEL) est le document fondateur qui cristallise les valeurs fortes de notre action éducative. C'est aussi un document fédérateur pour tous les acteurs de la sphère éducative. La politique de la jeunesse est un élément fort de notre projet politique global, qui prend appui sur des valeurs humanistes partagées.

Le PEL place l'enfant, les jeunes et les parents au cœur du système éducatif. Son objectif principal est de leur permettre de devenir acteur de leur vie en société.

Les actions qui seront menées dans le cadre du PEL doivent être considérées comme des supports au développement de comportements citoyens et porteurs de valeurs fortes soutenues par la Ville.

Le PEL d'Ussel doit être reconnu en tant que projet de territoire Enfance – Jeunesse. C'est ainsi qu'il apportera cohérence et légitimité aux actions, qu'il proposera un axe fort de réussite éducative.

Au-delà du diagnostic partagé, il est important de se fixer des objectifs concrets et réalisables tels que :

- Donner l'accès aux services et aux pratiques favorisant la réussite éducative;
- Encourager l'autonomie des enfants et la participation des jeunes aux différents projets ;
- Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la responsabilité;
- Porter une attention particulière aux publics fragilisés;
- Poursuivre les dynamiques éducatives ou les renforcer, les repenser au niveau des maisons de quartiers de la Jaloustre et de la Garenne ;
- Repenser et réorganiser l'offre sportive, culturelle et de loisirs en profitant des nouveaux aménagements des rythmes scolaires (il ne s'agira pas de créer de nouveaux services, mais plutôt d'être créatifs);
- Intégrer un volet éducation numérique ;
- Profiter de l'expérience acquise lors de l'élaboration de l'Agenda 21 de la commune pour en mettre un en place au niveau des enfants.

Au final, les résultats que l'on peut attendre, en étant raisonnablement « ambitieux » :

- Réduire le nombre d'élèves en décrochages scolaires (amélioration des performances et des attitudes) ;
- Permettre l'accès de tous à l'ensemble des activités à un coût EQUITABLE (utilisation du quotient familial) pour les familles ;
- Proposer une diversification des modes d'occupation du temps libre des enfants et des jeunes ;
- Permettre aux enfants et aux jeunes d'être acteurs à part entière des projets qu'ils souhaitent mener ;

- Développer le sentiment d'appartenance à un territoire par le respect des lieux, du patrimoine, de l'histoire locale et de l'environnement, ce qui améliorera le regard que les jeunes portent sur leur Ville.

D'autres pistes sont très certainement à étudier :

- Harmoniser au mieux nos pratiques avec l'Education Nationale;
- Réviser les critères d'attribution de places au sein de nos structures etc.;
- Revoir l'approche des questions liées à la parentalité dans toutes ses composantes ;

I- LE PROJET ÉDUCATIF DE LA VILLE

LES DIFFÉRENTS TEMPS DANS LA VIE DES ENFANTS ET DES JEUNES

Le temps en famille

La famille fait preuve d'une grande variabilité dans le temps et dans l'espace mais elle reste néanmoins solide car elle résiste en dépit de ses transformations. On parle toujours de « famille ». L'évolution actuelle dans nos sociétés affecte sa composition (familles monoparentales, familles recomposées) et sa structure (évolution dans les rôles paternel et maternel, l'homoparentalité).

La famille se doit d'être rassurante, aimante. Mais les rapports entre parents, d'une part, et entre enfants et parents, d'autre part, évoluent. Progressivement, on a placé l'enfant au centre de la vie familiale. Jadis, le couple parental représentait l'axe fort et l'enfant se soumettait à son rythme.

Aujourd'hui, il occupe la place centrale dans divers domaines. (Faire un lien avec le mode de relation qui change : enfants qui participent au choix de la famille mais vigilance pour replacer l'enfant dans son rôle de mineur).

Les parents sont et doivent rester les figures centrales de la vie de l'enfant. Ce sont eux qui disposent des leviers nécessaires pour faire en sorte que des changements se produisent sur le plan éducatif, social, scolaire...

Il y a lieu d'affirmer le rôle des adultes notamment celui de « père et mère » comme premiers éducateurs de leurs enfants. Les professionnels de l'éducation n'étant que partenaires dans l'histoire de vie de l'enfant à une période donnée, ils interviennent comme co-éducateurs, prenant en compte leurs domaines de spécificité, leurs compétences. La famille est le lieu où se transmettent les valeurs familiales, sociales, culturelles, religieuses et politiques. Elle est porteuse du passé, des souvenirs qu'ils soient positifs ou négatifs ou de l'ordre du secret... C'est un lieu intime où parfois l'histoire peut être partagée, traduite et encouragée dans sa transmission (notion d'héritage).

Les parents doivent concilier différents temps de vie : professionnel, familial, social, transformation de la cellule familiale. Les services tentent de s'adapter à ces évolutions.

Il est nécessaire d'évaluer régulièrement les besoins et d'être à l'écoute des familles afin d'être au plus près des réalités quotidiennes.

La norme familiale n'existant pas, les politiques publiques qui s'adressent aux familles doivent prendre en compte et respecter leurs diversités :

- en les responsabilisant sans se substituer à elles ;
- en les aidant dans le respect de leur histoire et de leurs choix ;
- en les accompagnant sans jugement ni sanction;
- en confortant leurs compétences et en favorisant l'émergence de leurs potentialités ;
- en soutenant les initiatives portées ou proposées par les parents.

Il ne s'agit pas « d'éduquer les parents » mais de leur proposer des espaces de débat et des formes d'accompagnement qui leur donnent des clefs de compréhension et favorisent la construction de points de repère dans l'exercice de leur rôle au quotidien. Cela touche non seulement la vie privée des personnes mais aussi la place des parents dans notre société d'aujourd'hui le temps scolaire proprement dit. Il est en relation, par le contenu ou par le contexte avec le temps ou les activités considérées comme strictement scolaires. C'est le temps du transport scolaire, de l'accueil avant la classe, de la restauration l'école, des études surveillées, etc. Il est organisé sous la responsabilité des collectivités territoriales.

Le temps de l'école et le temps périscolaire

Aujourd'hui, l'institution scolaire constitue l'un des lieux fondamentaux de découverte et de prise de conscience des notions et des valeurs du temps.

C'est à l'école que l'enfant apprend et pour certains, bien souvent malgré eux, à devoir structurer son temps.

L'organisation scolaire est orientée selon un modèle analogue à l'organisation du temps de travail des adultes.

Les rythmes scolaires sont le fruit de l'histoire, des traditions et des cultures. Des contraintes les ont modelés et continuent à les influencer. Conventionnellement, on réserve le temps « scolaire » aux temps et aux rythmes qui concernent les enseignements obligatoires.

Actuellement, l'année scolaire comporte au moins 36 semaines réparties en 5 périodes de travail qui sont séparées par 4 périodes de vacances.

Toutefois, il faut distinguer:

- Le temps scolaire : temps passé par l'enfant en classe organisé sous la responsabilité de l'Education Nationale et encadré par des programmes officiels.
- Le temps périscolaire : temps passé par l'enfant dans l'école ou non, qui encadre le temps scolaire proprement dit. Il est en relation, par le contenu ou par le contexte avec le temps ou les activités considérées

comme strictement scolaires. C'est le temps du transport scolaire, de l'accueil avant la classe, de la restauration à l'école, des études surveillées, etc. Il est organisé sous la responsabilité des collectivités territoriales.

Les objectifs de l'organisation de temps scolaire sont :

- D'améliorer les conditions de l'apprentissage par l'adaptation des emplois du temps journaliers et hebdomadaires de telle sorte que la concentration et la motivation des élèves puissent être mobilisées
- D'équilibrer le rythme de la journée scolaire, voire de la semaine, pour réduire les tensions et la fatigue.
- D'harmoniser les temps scolaires et périscolaires, en particulier pour les enfants et les adolescents qui bénéficient des dispositifs mis en place par l'Etat, les collectivités locales et de nombreux partenaires.

L'organisation du temps scolaire est reconnue comme un facteur essentiel pour la réussite des enfants. L'aménagement du temps de l'enfant relève d'une responsabilité partagée entre l'école, les parents, les partenaires.

Rythmes sociaux et rythmes scolaires ne sont pas dissociables l'un de l'autre.

De Oser ré-imaginer le temps scolaire c'est :

- Faire appel à la créativité de tous les acteurs ;
- Redynamiser la politique de la ville ;
- Ouvrir de nouvelles perspectives d'aménagement du territoire ;
- Dépasser aussi le cadre de l'Education Nationale en développant des actions en partenariat avec les collectivités locales et les associations ;
- Prendre en compte tous les temps de l'enfant et élaborer des projets dans son intérêt.

▶ Les enjeux sont de :

- Développer son autonomie, sa socialisation, sa capacité à élaborer des projets personnels et collectifs et son plaisir d'apprendre et de découvrir;
- Contribuer à son insertion sociale et culturelle et de facilité et de valoriser sa réussite scolaire.

Le programme des activités périscolaires

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la ville a établi, avec les associations locales, un programme d'activités périscolaires (TAP). 2 ou 3 ateliers seront proposés par école du lundi au jeudi;

MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU PEDT 2019

Le PEDT est un ensemble d'objectifs visant contribuer au développement de l'enfant. Un contrat a été cosigné entre l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Education nationale et la commune.

Une convention est signée chaque année par l'ensemble des partenaires. Elle est reconductible en fonction du positionnement de l'Etat et des partenaires.

Evaluation annuelle du PEDT

Remarques des parents : conseils d'écoles et enquête de satisfaction

Demandes:

- améliorer la communication : panneaux d'information sur les écoles, journal péris'cool, autres supports(numérique)......
- renouveler les ateliers et activités.
- diversifier l'offre avec les prestataires.
- élargir le panel d'intervenants(culture) dans la limite du budget.
- favoriser le turnover des intervenants : dans la mesure du possible sur les écoles élémentaires (limite des locaux).

Evaluation annuelle du PEDT

Réalisée auprès des Parents en avril 2019 sur toutes les écoles. 437 retours



- Organisation des TAP
- Qualité des TAP
- Tous les temps d'accueils périscolaires sur la journée
- Taux de participation global des familles

Souhait de la commune de repartir pour 2020/2021 sur les bases de l'année précédente et d'intégrer des propositions de la formation croisée du 1^{er} avril 2019.

 Actions réalisées et propositions à mettre en œuvre dès maintenant ou dès la rentrée de septembre

▶ Liaisons GS/CP: rencontre CP/GS

- faire passer aux grandes sections une journée complète avec les CP (ou au moins le déjeuner et l'après midi - à voir la question des transports) en intégrant les temps périscolaires.
- dates possibles : 4 et 18 juin 2019 pour l'élémentaire Jean Jaurès, 17 juin pour la Jaloustre. Journées réalisées, bon retours. Prévoir d'y travailler en amont, une fois les dates posées pour 2019/2020.

Suggestions

- faire aller les GS vers les CP et non toujours privilégier l'inverse. Cela renforce l'autonomie des petits s'ils « vont vers » et ne sont pas seulement dans une position de recevoir. En 2018-2019, les enfants de CP/CE1/CE2 ont travaillé sur des illustrations de contes et ils vont les lire aux enfants de maternelle, les CM1 / CM2 fabriquent des jeux et proposent séance une aux enfants de maternelle (spécifique à l'école la Jaloustre)

- Eviter toutes les classes en même temps
- Prévenir l'IEN pour tenir compte des éventuels ateliers existants au même moment et éviter les confusions qui pourraient avoir lieu
- Penser à anticiper les aspects matériels : ex cantine à prévenir bien en amont

Cette rencontre remplacerait une de celles existantes.

▶ Traitement particulier des CP

A Jean Jaurès, il existe un référent spécifique aux CP. Les repas font l'objet d'une prise en charge particulière (réfectoire autonome), les TAP du mardi leur sont réservés. Cet aspect est moins justifié à la Jaloustre, car il reste de la place les lundis dans les ateliers.

Depuis la rentrée 2019, il y a deux référents CP à la Jaloustre.

Préconisation

Inviter le référent CP à la réunion enseignants / parents, ainsi que la personne qui fait l'aide aux devoirs. (Voir en fonction des demandes).

▶ TPS : rechercher ce qui est mieux dans l'intérêt des enfants

Un temps de travail spécifique animé par M^{me} Nogue a été consacré aux maternelles.

Parmi les pistes et préconisations

- prévoir l'accueil des 3 ans sur la journée et non comme le plus souvent sur la ½ journée
- Les coucher le plus tôt possible après le repas

- Faire un retour dans les classes après le réveil échelonné
- éviter les décloisonnements sur le temps de sieste
- pouvoir utiliser l'espace sieste, après la sieste et organiser le rangement des lits
- privilégier un retour de sieste échelonné sans mélanger les niveaux
- Eviter la récréation tout de suite après la sieste
- S'adapter aux situations : à partir d'avril, les besoins en sommeil des petits sont différents.
- proposer des temps semi libres avec une diversité de jeux, proposer du matériel, organiser des espaces pour que l'enfant construise ses jeux avec son imaginaire, proposer du choix aux enfants (renforcer les malles)
- différencier les TAP de l'école
- dans un « idéal » pour les maternelles, il serait souhaitable que la pause méridienne inclue le temps de sieste, ce qui permettrait ensuite d'utiliser le plus favorablement possible les compétences des enseignants

▶ Partage d'outils

- Pas de partage de classes,
 mais parfois le voisinage est bruyant
 Les malles livres sont partagées
- Les malles livres sont partagées au bénéfice de tous

▶ Partage de projets

- Trouver du temps pour présenter les projets, par exemple la 2º quinzaine de septembre : prévoir un temps de réunion équipe enseignante / personnel communal / animateurs extérieurs

- Un projet autour du patrimoine culturel est porté en collaboration avec le musée d'Ussel et les enseignants
- le pays d'art et d'histoire est également un interlocuteur pour un partage de projet temps scolaire / temps périscolaire.
- Un projet partagé par toutes les écoles : « fleurissement », qui relie plusieurs services municipaux et les enseignants est en cours. Réfléchir à des idées de projets communs (maternelles / élémentaires ou les deux mélangés.

▶ Temps de concertation

- Prévoir un temps référents / enseignants la journée de pré fonction rentrée (voir en demandes) concertation par sujets: le personnel rendu pour les associer à l'équipe éducative. Mme Nogue souligne que la récupération du temps par ex pour une ATSEM pourrait être prise sur le temps scolaire (sur ce sujet la commune s'est positionnée pour poursuivre les CE comme les années précédentes, toutefois, lors de la préparation des CE. agents pourront les remonter les bilans au responsable périscolaire pour la partie périscolaire et la responsable scolaire pour la partie scolaire)
- En parallèle, participation des enseignants au comité de pilotage du PEDT
- Souhait d'Hervé Roux de régler en interne au préalable les sujets qui n'ont pas à « encombrer » les conseils d'école.

Sécurité

- Harmoniser les alertes à faire en péri scolaire et en scolaire
- Faire qu'un agent péri scolaire assiste à une alerte « éducation nationale » pour harmoniser les conduites à tenir (points de rassemblement ...)
- exercices périscolaires réalisés en mai/juin 2019

▶ Climat scolaire

- Pause méridienne : exemple de « silence, on lit », à Jean Jaurès, de la lecture offerte pour les CP avant la cantine, de la relaxation / écoute musicale pour les CE1/CE2 après le repas
- L'expérience « silence, on lit » sera exportée à la Jaloustre la dernière période de l'année scolaire.
- Des échanges entre référents sont nécessaires pour préparer cette action.
- Il serait intéressant d'étendre ces temps aux autres niveaux (avec des jeux de société, des kapla ...) de développer des espaces de vie ludique, et réfléchir
- mieux utiliser les couloirs qui pourraient être un espace ressource pour isoler des groupes et favoriser des temps calmes.

▶ Conclusion

Les points traités lors de cette journée montrent que la cohérence éducative est : Ussel dans l'âge de la maturité. C'est le résultat d'un travail de plusieurs années fait par les équipes enseignantes, les personnels communaux et les intervenants

extérieurs. On ne se pose plus les problèmes du type d'activité, des différentes catégories de personnes face à l'enfant, mais du lien entre enseignants, référents, intervenants, collectivité, avec des coordinations par écoles et au niveau de la ville bien établies. Il a été recherché améliorations qui concernent partages d'outils, et qui contribuent à l'amélioration du climat de la journée de l'enfant. Ces points positifs nécessitent d'être remis en discussion chaque année pour que les charges travail et les habitudes reprennent trop vite le dessus et pour conforter la cohérence éducative.

DESCRIPTION DE L'ÉCOLE MATERNELLE LA JALOUSTRE



Effectifs: 109 enfants 2020/2021

 Classes: 6 dont 2 TPS/PS; 1 MS; 2 MS/GS et 1 classe spécifique pour les enfants autistes

Horaires école

Lundi, mardi, jeudi vendredi : de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30

Mercredi: de 8h30 à 11h30

Horaires périscolaires

- Accueil des cars : 8h à 8h30, départs : à partir de 16h30 et à partir d'11h30 le mercredi.
- ▶ Garderie : 7h30 à 8h30 et 16h30 à18h30. (Uniquement le matin pour le mercredi)
- ▶ Temps méridien : 11h45 à 13h30(sauf le mercredi), Départ des enfants (garderie gratuite de 11h45 à 12h10)
- Restauration scolaire : 1 service prévu : repas de 11h45 à 12h45, puis sieste ou récréation.
- Dorganisation des Temps d'Activités périscolaires (TAP). De 15h30 à 16h30. Accueil de tous les enfants. Gratuité. Cf document du PEDT. Accueil des enfants sur l'année scolaire, mise en place d'activités du 1 er octobre au 20 juin.
- Aide personnalisée complémentaire (APC), elle est dispensée par les enseignants de 15h30 à 16h30.
- Mise en place d'une Charte périscolaire avec l'école, définition des temps de prise en charge des enfants et articulation temps scolaire et périscolaire.

Périodes et horaires : cf Charte périscolaire.

.

II- DÉCLINAISON DES MOYENS

LES LOCAUX

Salle de motricité (grands hall de jeux) ; salle de garderie ; nouvelle salle périscolaire/dortoir, cantine, 2 cours extérieures ; salle du goûter (possibilité d'utiliser les salles de classe)





MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT

Accès au matériel de l'école en accord avec la Directeur : tapis, matelas, modules de motricité, cerceaux, tricycles, trottinettes, draisiennes, échasses, livres école et ceux de la médiathèque (projet mission bouquins), CD.

Extérieur: toboggan, cabane, jeu d'escalade en accès libre, jeux au sol.

RESSOURCES HUMAINES

Equipe

- > ATSEM et agents périscolaires : ATSEM : Virginie Cuktéras, Florence Roux, Sandrine Beynel, Fanny Costa/(Anne Laure Coudert les mercredis matins),
- Référent périscolaire/ agent périscolaire : Anne- Laure Coudert et Tathiana Sanchez
- ▶ Agents de service : Valérie Besse

Responsables

- Hervé Roux, chef du service Education/ Jeunesse (agents périscolaires) et des temps périscolaires
- ▶ Frédérique Faugeron, chef du service scolaire (ATSEM, agents de service)
- Sandra Délibit, Maire adjoint en charge des affaires scolaires et de la jeunesse

Charte de l'animateur

Points Obligatoires / non négociables : en noir Points négociables, marge de manœuvre : en vert (agents périscolaires, ATSEM, intervenants)

Sécurité

1) Prendre connaissance des consignes de l'école

- Regroupement (connaître le lieu d'appel et de prise en charge des enfants)
- Evacuation (protocole en cours, exercices réalisés)
- Connaitre le lieu d'affichage des N° d'Urgence, pharmacie et ce qu'on peut donner, savoir passer un appel d'urgence, appeler la référente périscolaire ou le coordinateur si blessure d'un enfant (portable personnel autorisé en cas d'urgence), rapatrier son groupe sur un autre
- Problèmes divers (maladie, droits de garde...) cf dossiers périscolaires et listing récapitulatifs, compléter avec les fiches de l'école si les renseignements périscolaires sont insuffisants avec accord du Directeur/trice)
- PAI : lien avec l'école en cas de protocole d'urgence

2) Activité sécurisée

- Lieu adapté à ce qui va être proposé
- Nombre d'enfant/animateur (rappel cadre du PEDT : 1

animateur pour 14 enfants, possibilité de sortir du PEDT si le nombre d'enfant dépasse le taux d'encadrement soit en récré totale ou partielle sur 2 ou 3 groupes. Lieux possibles : cour ou restaurant scolaire.

Autres lieux identifiés : gymnase, sécurité routière, salle de garderie etc.

- Consigne : claire, comprise de tous et simple

3) Posture de l'animateur auprès des enfants

- L'Attitude : prendre de la distance (parole : pas trop familier et le ton (ni trop autoritaire, ni trop cool, respect, comportement)
- Vestimentaire (casquette à l'envers et dans les bâtiments, pantalon attaché.
- Egalité (punition, pas de préférence). Expliquer pourquoi on a puni.

4) Hygiène

- Etre propre sur soi
- Porter les blouses, gants, chaussures de sécurité à la cantine

Connaissances, savoir-faire et savoir être

1) Activités et jeux

- Avoir des connaissances sur plusieurs thématiques (jeux d'expression, sport, jeux d'intérieur et d'extérieur, jeux flash)

2) Comportement attendu

- Etre dynamique
- -Essayer de se coordonner avec l'équipe (se renseigner sur ce que l'on souhaite faire)
- Ne pas hésiter à poser des questions
- Demander des conseils
- Etre ponctuel
- Respecter les règles de politesse
- Avoir un comportement correct avec l'ensemble du quorum éducatif (enfants, familles, collègues, enseignants)
- Etre responsable : réfléchir, s'investir, discuter)
- S'impliquer
- Etre bienveillant : respecter tous les enfants (religion, situation familiale, handicap) cf formation sur les compétences psychosociales
- Savoir écouter les enfants (confindences, stress) et savoir relayer si besoin à la hiérarchie (enfants en danger : cf protocole) - Limitation du téléphone portable au appel d'urgence dans le cadre professionnel

3) Plan de formation des agents 2019/2020

- Sport (DDCSPP/Service jeunesse)
- Jeux de coopération et autres thématiques à définir suivant les demandes (familles rurales)
- Sécurité (ASSR, avec le préventionniste, agrément en cours)

BUDGET

Fonctionnement

Ligne budgétaire de fonctionnement par école

Investissement

Définir les besoins et chiffrages en novembre (armoires, chaises, gros matériel...)

Partenaires financiers

CAF: subvention spécifique pour l'aménagement des rythmes scolaires(ASRE): 0.54€/h par enfant, plafond 3h/semaine.

Etat : fond d'accompagnement : 50€/enfant par an

GESTION ADMINISTRATIVE

 Obligation pour les familles de remplir un dossier périscolaire

Distribution début septembre

- Les enfants encourent des risques quand les dossiers périscolaires ne sont pas retournés
 - Comment partir après l'école, avec quels responsables légaux, en autonomie ?
 - Qui prévenir en cas de problème, d'incident, accident?
 - Informations utiles (PAI, allergies...)

III- PRIORITÉS POUR 2020

OBJECTIFS

- Produire des animations de qualité (formations adaptées)
- Temps méridien : lutte contre le gâchis alimentaire / favoriser les temps calmes (poursuite des actions mises en places en 2017et 2018)
- Reprendre les objectifs de la formation croisée (poursuite des liaisons GS/CP et mieux accompagner les CP en début d'année vers plus d'autonomie)
- Développer des relations constructives et avoir une attitude bienveillante pour l'ensemble des enfants (enfants/parents/enseignants/ partenaires/agents de la collectivité)
- Application du protocole sanitaire de l'Education Nationale dans les grandes lignes en fonction des contraintes des locaux et du personnel (application des gestes barrières, nettoyage approfondi, aération des locaux, limiter le brassage des enfants, sens de circulation...)

Enfant/équipe

Travail sur la bienveillance en général et être vigilant auprès des enfants qui souffrent (ceux qu'on reprend régulièrement, pouvoir être attentif à ce qui se passe autour d'eux (observer la dynamique des groupes et les actions entre eux) et positiver dans le négatif (jusqu'à une certaine limite avant la sanction), poser des objectifs contractuels progressifs et indiquer les progrès aux familles qui doivent être associées à nos difficultés pour l'accueil de leur enfant).

Travailler en lien avec les enseignants pour adopter une posture éducative commune.

Autres Axes

1-Contribuer à la socialisation de l'enfant :

- en proposant des activités de connaissance des autres (jeux pour se situer dans le groupe)
- en permettant de s'exprimer avec l'adulte
- en apprenant à vivre avec les autres (partager et faire des concessions, mise en place de règles de vie, respect de l'autre)
- en respectant le matériel et le mobilier

2-Favoriser l'épanouissement de l'enfant

- en respectant le rythme de vie et les besoins physiologiques (sécurité, alimentation, sieste)
- en proposant des jeux en fonction des capacités des enfants
- en intégrant leurs idées (travailler à partir de leur imaginaire)

3- Contribuer au développement affectif de l'enfant

- en établissant une relation de confiance avec l'enfant
- en étant à l'écoute
- en aidant l'enfant à se structurer par la réussite et l'échec
- en étant lui faisant comprendre les limites

Parents/équipe

Accueil des familles sur le temps de la garderie.

Améliorer l'accueil des parents sur les temps de garderie : se lever, accompagner les enfants aux parents, se rendre disponible, communiquer avec la famille : bonjour/ bonsoir, répondre aux sollicitations des parents avec attention.

AUTRES ACTEURS ÉDUCATIFS

Les agents de service et d'entretien contribuent à l'éducation des enfants au même titre que les animateurs, intervenants et s'insèrent dans le projet pédagogique périscolaire de l'école (cars, garderies, cantine).

SÉCURITÉ

Voir l'utilité des dossiers périscolaires.

<u>Accidents</u>: mise en place d'un protocole (formation avec le préventionniste) <u>Alerte incendie</u> formation des agents par le préventionniste et mise en place d'exercices pratiques.

Application de la réglementation de la DDCSPP sur les Temps d'activités périscolaires (TAP de 15h30 à 16h30): 1 animateur pour 14 enfants au maximum. Si le seuil est dépassé exceptionnellement, le groupe concerné sort du dispositif du PEDT et n'est plus soumis à la réglementation mais comme une garderie sans taux d'encadrement. Toutefois la réglementation DDCSPP fonctionne sur la globalité (nombre total d'enfants divisé par le nombre d'encadrant).

IV- ORGANISATION DÉTAILLÉE

JOURNÉE TYPE EN DÉTAIL

Lundis, mardis, jeudis, vendredis

<u>7h30 à 8h30 : Garderie faite par Sandrine (récupération des tickets de cantine / garderie et inscription des enfants sur les TAP à 15h30)</u>

<u>8h à 8h30 : Arrivée des bus. Les enfants sont accueillis et comptabilisés par Fanny</u>

8h20 à 8h30 : prise en charge par les enseignants

8h30 à 11h45 : école

11h45 à 13h20 : pause méridienne

11h45 à 12h10 : Surveillance au portail pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine. Florence ou Virginie (1 semaine sur 2)

<u>11h45 à 12h50/13h :</u> repas encadrés par Anne Laure, Virginie, Sandrine, Florence, Fanny et un autre agent périscolaire

<u>A 12h50</u>, Virginie et Sandrine font sortir les TPS pour passage aux toilettes, et accompagnement à la sieste (plus Virginie et Florence qui aident jusqu'à 13h).

Fanny et Sandrine surveille les 2 siestes à 13h puis en continuité sur le temps scolaire.

<u>A 12h50/13h.</u> Sortie des autres enfants de la cantine (Anne-Laure et autre agent périscolaire) passage aux toilettes et accompagnement des enfants en récréation jusqu'à 13h20.

A 13h20 à 13h30 : prise en charge par les enseignants,

13h30 à 15h30 : école

15h30 à 16h30 : Activités périscolaires. Poursuite de la sieste et temps calmes (Sandrine/Virginie) pour les TPS/PS. Mise en place d'animations pour les MS/GS (Florence/Fanny) et les MS/GS (Anne Laure et Thatiana)

<u>16h30 à 16h40</u>: Départ des enfants pris en charge par leur famille (Anne Laure ou autre agent périscolaire) ou par les transports scolaires (Fanny)

16h30 à 17h30 : Garderie du soir (Anne Laure /Tathiana)

<u>17h30 à 18h30</u> : regroupement de la garderie sur l'élémentaire (Coralie / Tathiana)

Le mercredi

7h30 à 8h25 : Garderie faite par Sandrine

<u>8h à 8h20</u> : Arrivée des bus. Les enfants sont accueillis et comptabilisés par Anne Laure.

11h45 à 12h10 : départ des cars et garderie gratuite (ATSEM). Navette en car gratuite pour aller de l'école sur l'ACM des Genêts (sur inscription auprès de la Directrice du centre) par Anne Laure.

V- TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET AUTRES PROJETS

TAP: ORGANISATION DE LA SEMAINE

TPS/PS

Poursuite de la sieste et temps calme proposé par Sandrine et Virginie. Temps calmes : tapis d'éveil, lecture, coloriage, jeux de construction, puzzle

MS/GS

Du lundi au jeudi : mise en place d'animations pour deux groupes : Fanny et Florence Tathiana et Anne Laure.

Travail autour du thème de la ferme : activités manuelles et artistiques, fresques. Chants de Noël les mardis.

Jeux collectifs/jeux de société et lecture(les lundis). Intervention de Monique tronche pour la lecture de contes les mardis. Le vendredi est un temps récréatif.

THEMES A L'ANNÉE

Thématique des saisons.

Projet de décoration d'un mur de l'école.

PARTENAIRES

Médiathèque: projet « Missions bouquins »

Tissu associatif: Association lire et faire lire - M^{me} Tronche le mardi

DDCSPP, CAF

VI - ARTICULATION AVEC L'ÉCOLE

- Organisation générale
- Transmission des informations des familles (continuité éducative)
- Transmission des PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)
- Accès aux dossiers des familles en cas de besoin
- Suivi des enfants
- Projets communs (travail en complémentarité en fonction des besoins)
- Règlement scolaire / périscolaire (harmonisation sur les grandes lignes)

VII- ÉVALUATION

- Visites sur le terrain du coordinateur
- Retour de l'enquête de satisfaction
- Réunions équipes
- Plaintes des familles
- Incidents/accidents
- Retour des conseils d'écoles
- Évaluation des objectifs

VIII- ANNEXE

- Exemple d'un programme

Temps d'Activités Périscolaires

THEME : LE VOYAGE DES QUATRE SAISONS

PLANNING DU ___/__ AU ___/__ 2020

| | LUNDI | MARDI | JEUDI | VENDREDI |
|--------------------------|--------------------------------|---|--|-------------|
| PETITS 3 ans | JEU DU TAMBOURIN | Atelier PATE A MODELER | Atelier COLORIAGES | Temps libre |
| MOYENS/GRANDS4/5 ans | LECTURE /JEUX DE SOCIETE | Activité artistique COLORIAGES MAGIQUES D'AUTOMNE | Activité artistique COLORIAGES MAGIQUES | Temps libre |
| MOYENS/GRAND S4/5 ans | LECTURE/ JEUX DE SOCIETE | Activité manuelle -LA ROUE DES SAISONS -SILHOUETTES (récolte des feuilles) | Activité manuelle -SILHOUETTES (assemblage) -CHOUETTES | Temps libre |

